

DIVULGATION : DROIT DE L'ACHETEUR DE RÉSILIER

Cette divulgation vous est faite à vous, en tant que client, par votre agent immobilier comme l'exige l'article 57.1 des *Real Estate Services Rules* (Règles sur les services immobiliers). Cette divulgation doit être faite par l'agent immobilier lors de :

- La préparation d'une offre d'achat au nom d'un client acheteur;
- La présentation d'une offre d'achat à un client vendeur.

Au cours des négociations, si l'on est en présence d'offres et de contre-offres multiples et si le prix d'achat a été modifié, il pourra être demandé à votre agent immobilier de mettre à jour cette divulgation.

En vertu de l'article 42 de la *Property Law Act* (Loi sur les biens immobiliers), les acheteurs de biens immobiliers résidentiels ont le droit de résilier (annuler) un contrat d'achat et de vente en délivrant un avis écrit au vendeur de la manière et au cours de la période prescrites. Cette possibilité d'annuler s'appelle le droit de résilier.

Un acheteur ne peut pas renoncer à son droit de résilier.

Un acheteur ne peut exercer son droit de résilier qu'en délivrant un avis écrit au vendeur dans une période de trois (3) jours ouvrables après la date de signature de l'acceptation de l'offre. En Colombie-Britannique, le terme de « jours ouvrables » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Address of property for which disclosure has been made: _____.

The date that the acceptance of the offer was signed is: _____. Therefore, the rescission right expires at 11:59:59pm on: _____.

The offer price is: _____. Therefore, if the buyer exercises the rescission right, the buyer must promptly pay a rescission fee of _____ to the seller. The rescission fee is equivalent to 0.25% of the purchase price agreed to by the buyer and the seller.

Si l'acheteur a payé un acompte avant d'annuler le contrat, les frais de résiliation en seront promptement déduits et versés au vendeur. S'il reste un solde de l'acompte, celui-ci sera promptement remis à l'acheteur. Si l'acompte est inférieur aux frais de résiliation, l'acheteur est tenu de payer promptement la différence.

L'achat de biens immobiliers résidentiels est exempté du droit de résiliation dans les cas suivants :

- Lorsque ces biens sont situés sur un terrain loué à bail;
- Lorsqu'ils font l'objet d'un intérêt à bail;
- Lorsqu'ils sont vendus aux enchères;
- Lorsqu'ils sont vendus sur l'ordonnance ou sous la supervision d'un tribunal.

De même, lorsqu'un bien immobilier est visé par l'article 21 de la *Real Estate Development and Marketing Act* (Loi sur le développement et la commercialisation des biens immobiliers), le droit de résiliation ne s'applique pas à son achat et ni à sa vente.

Date disclosure provided

Licensee Name

Licensee Signature

Client's Name

Client's Signature (optional)

Client's Name

Client's Signature (optional)